

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Mars 2017

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET.

Pouvoirs : Mr Ludovic GRAINCOURT pour Mme Marielle SAVROT

Membres excusés : Mme Séverine BIONDI

Membres absents : Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS

La séance démarre à 19 heures.

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance.

1) Compte Administratif 2016

Monsieur J-E ROLLIN, Adjoint aux Finances, présente le compte administratif 2016 :

Investissement :

Dépenses 111 030,38 €

Recettes 556 756,53 €

Fonctionnement :

Dépenses 317 006,06 €

Recettes 400 499,21 €

Le résultat global de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de 529 219,39 €.

Le résultat de clôture 2016 est de 929 944,49 € en prenant en compte les reports de 2016.

Il est à noter que cela tient compte en dépenses d'investissement d'un Reste à Réaliser de 418 476,00 € lié au décalage des travaux de rénovation du complexe Mairie Ecole.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le compte administratif 2016.

2) Compte de gestion 2016

Monsieur J-E ROLLIN, Adjoint aux Finances, présente le Compte de Gestion dressé par l'administrateur des finances locales fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le compte de gestion 2016.

3) Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose la répartition suivante au niveau de l'affectation des résultats en accord avec le trésorier des finances publiques :

- Fonctionnement Report à Nouveau (002) : 482 442,22 €
- Investissement Besoin de financement (1068) : 447 502,27 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide cette affectation des résultats 2016 pour l'exercice 2017.

4) Vote des taux 2017

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de reconduire ceux de 2016 pour 2017.

Taxe d'habitation :	14,12
Taxe Foncière (bâti) :	12,31
Taxe Foncière non bâti :	51,15

Le taux CFE n'est plus à voter, cette compétence ayant été transférée à la Communauté de Communes dans le cadre du passage en Fiscalité Professionnelle Unique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir ces taux d'imposition.

5) Subventions 2017

Les associations désirant des subventions devaient faire parvenir leurs demandes avant le Conseil Municipal de vote du budget. Pour les associations sportives et culturelles extérieures au village en ayant fait la demande, la règle est de 15 € par licencié mineur.

La répartition est la suivante :

Associations	Montant (€)
ADAPEI Côte d'Or	50
ADMR	50
Amicale de Collonges	300
Association des amis de la BDP	80
Association Genlis Basket Ball	120
Coopérative Scolaire Collège Genlis	100
CSIT Handball Genlis	75
Easy Danse	225
Ecole Maternelle Collonges	200
Ecole Primaire Collonges	600
Ecole Primaire Classe Découverte	1080
Etoile Judo Genlis	90
Foyer Rural Collonges	300
L3R Association	200
La prévention Routière	180
Le souvenir Français	50
Les Restaurants du Cœur	400
Rive de l'Arnison	500
Secours Populaire	400
Total Associations	5000
CCAS Collonges	3000

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer ces subventions et vote cette répartition.

6) Budget Primitif 2017

Le budget primitif est présenté au Conseil Municipal. Pour sa construction, les produits des dotations ont été considérés stables car les arrêtés sont encore non parvenus en mairie

Compte tenu du projet de réaménagement des bâtiments Mairie Ecole, les autres investissements ont été budgétisés au minimum.

Les seuls investissements budgétisés concernent :

- Les travaux de voirie et parking route de Beire le Fort
- Le décaissement et rénovation du chemin de la Fortale
- Les travaux de réaménagement Mairie / Ecoles
- Du matériel pour les cantonniers
- Un coffret électrique vers la Salle à Usage Multiple

En fonctionnement, il est à noter la revalorisation du point d'indice des employés de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017 et celle de la base indemnitaire des élus.

Les inscriptions budgétaires inscrites s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses 909 700,22 €
- En recettes 909 700,22 €

En section d'investissement :

- En dépenses 568 976,00 €
- En recettes 568 976,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le Budget Primitif 2017. Le budget est voté par chapitres.

7) Régime indemnitaire des élus

L'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction augmente de 1015 à 1022 (IM826). Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1er janvier 2017.

Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le barème des taux d'indemnités maximales brutes mensuelles, des élus locaux suivant l'article L.2131-23-1 du CGCT indice de base = 1022 (IM826) pour une commune de 500 à 999 habitants et décide de reconduire les taux actuels :

- Maire : 31%
- 1er adjoint : 8,25%
- 2ème, 3ème et 4ème adjoint : 6,60%

8) Redevance Occupation du Domaine Public (RODP)

France Telecom nous verse une redevance par rapport à son réseau installé sur notre territoire. Nous avons 5,018 km de ligne aérienne (soit 254,61 €), 4,891 km de ligne souterraine (soit 186,10 €) et 2,10 m² d'occupation au sol (soit 53,87 €).

La redevance s'élève donc à 493,98 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire de Collonges les Premières à percevoir cette recette.

9) Contrat adjoint technique de 2^{ème} catégorie

Nous avons engagé en Mai 2014 un agent technique en contrat aidé (CAE) à 35 heures hebdomadaires. Celui-ci a ensuite été passé en classe stagiaire pour un an en Mai 2016. Son contrat va donc arriver à son terme au 15 Mai 2017.

Il convient donc :

- soit de mettre un terme à cette collaboration
- soit renouveler son poste d'agent technique 2^{ème} classe stagiaire
- soit titulariser l'agent.

Cet agent est actuellement employé 20h/semaine pour notre commune et détaché 15h/semaine à Beire le Fort. Après discussion avec la commune de Beire le Fort puis débat sur la mission et le comportement de l'agent, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de conserver cet agent et de le renouveler en tant qu'agent technique 2^{ème} classe stagiaire à 35 heures par semaine pour une durée de 6 mois. Un bilan sera fait avant ces 6 mois afin de déterminer la suite à donner à ce contrat.

10) Résultat CAO rénovation des bâtiments Mairie Ecole

Deux CAO ont eu lieu les 14 Février et 15 Mars 2017 afin d'attribuer les 14 lots de cet appel d'offres. Vincent CROUZIER, 1^{er} Adjoint, présente les résultats des décisions d'attribution :

Lot	Libellé	Entreprise retenue	Montant HT
1	DESAMIANTAGE	SARL SME	17 083,55 €
2	GROS ŒUVRE	CETRE	87 090,26 €
3	CHARPENTE COUVERTURE	DUMONT	39 197,26 €
4	MENUISERIE ALU	ESPADA	21 220,00 €
5	MENUISERIE PVC	PENNECOT	16 025,00 €
6	ISOLATION PLATRERIE FAUX PLAFOND	MALEC	39 087,94 €
7	MENUISERIE INTERIEURE	LOUET	11 233,36 €
8	SERRURERIE	METAL INNOVATION	14 184,90 €
9	REVETEMENT DE SOL	C2C CARRELAGE	26 177,05 €
10	PLOMBERIE	STRIBY	6 250,00 €
11	ELECTRICITE	EIFFAGE	34 205,67 €
12	PEINTURE	TASDELEN	19 686,43 €
13	ASCENSEUR	ORONA ACREM	23 500,00 €
14	CHAUFFAGE	STRIBY	17 500,00 €
	TOTAL		372 441,42 €

Il est à noter que l'estimation de l'Avant Projet Définitif s'élevait à 399 791 euros.

Le Conseil Municipal prend acte de ces attributions.

11) Spectacle de Noël

Une proposition de 7 spectacles est présentée dont les dates disponibles sont le 9 et 16 décembre 2017. Les coûts vont de 700 à 1100 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider le principe d'un spectacle de Noël.

La préférence va à la date du 16 décembre 2017 avec comme 1er choix la compagnie Clair Obscur et son spectacle Duo Duel de Magie et jonglerie et 2ème choix la compagnie Production La Carotte et son spectacle Mis Boppy, conteuse d'histoires de Comtes et clown.

Les coûts sont entre 700 et 800 euros.

La commune de Beire pressentie pour co-organiser le spectacle souhaite organiser son propre spectacle et demande si on peut lui louer la salle des fêtes.

Compte tenu des bonnes relations entre nos 2 communes, le Conseil Municipal décide d'autoriser cette location à titre gracieux pour leur spectacle de Noël pour le 9, 10 ou 17 décembre 2017.

12) Convention cimetière de Premières

Mr le Maire de Collonges propose de renouveler pour 3 ans la convention avec les communes de Premières et Beire le Fort pour l'entretien du cimetière de Premières. Cela concerne le désherbage et l'eau. La proposition est que la commune de Collonges les Premières participe à 50%, celle de Beire le Fort à 30% et celle de Premières à 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire de Collonges à signer cette convention.

13) Participation extrascolaire

Lors de sa réunion du 17 février 2017, le Conseil Municipal a voté une aide de 2 euros par jour par enfant usager du service extrascolaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Cette aide sera portée par le CCAS qui fera des appels à subventions exceptionnelles auprès de la commune.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a, depuis, contacté la commune en proposant d'appliquer cette aide directement sur les factures des usagers en précisant sur une ligne bien identifiée que cette aide provient de notre commune.

Cela aura l'avantage d'éviter aux familles de venir en mairie présenter leurs factures acquittées et au CCAS de reverser cette aide individuellement aux familles.

Afin de permettre de mettre en place cette procédure le plus rapidement possible, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire de Collonges à signer cette convention avec la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

14) Divers

- ✓ Le repas du CCAS aura lieu le 9 Avril 2017 à la salle des fêtes.
- ✓ Fibre optique : travaux de raccordement au tableau en cours. Le projet suit son planning. Il faut noter que les rebouchages sur route actuels sont temporaires.
- ✓ Travaux route de Beire le Fort : un accord de subvention de 30% nous est parvenu dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie du Conseil Départemental.
- ✓ Les travaux du nouveau lotissement derrière la rue des Meix vont bientôt démarrer. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Jeannin. L'entreprise Colas devrait s'occuper des voiries.
- ✓ Une nouvelle association « Communication, échange, Collonges, écoute » est en cours de création. Elle propose du comte.
- ✓ Mme MINOT propose des paniers Bio de l'association De la Terre à l'Assiette
- ✓ Résultat enquêtes pour les Vergers de Sauvegarde : 61 Participants, 3 Contre, 58 Pour. La commission Environnement va travailler avec le collectif Rêva sur une convention de mise à disposition.
- ✓ Le spectacle culturel organisé en collaboration avec le Conseil Général du 4 Mars a été apprécié des spectateurs présents mais a souffert d'un manque de participants (20 spectateurs). La municipalité réfléchit à organiser cela conjointement avec des communes voisines à qui elle va proposer de s'associer à l'avenir afin d'améliorer cette participation.
- ✓ Travaux SIPIT : le SIPIT engage un plan pluriannuel de travaux de 2 ans. Celui-ci concernera notre commune pour l'amélioration de l'assainissement. Plusieurs améliorations ont été identifiées. La tâche la plus importante concernera le chemisage du réseau afin de diminuer l'infiltration d'eaux claires dans le réseau très présentes sur Collonges. La programmation de ces travaux devrait nous parvenir avant l'été.

La séance est levée à 22 heures.